MÉMOIRE ET RÉPARATION

Entre 1962 et 1984, l'État français, sous prétexte de sortir des familles de la misère et en mentant aux familles sur les modalités, a transplanté 2 015 mineurs dans 83 départements français. Certains d'entre eux arrivent ce mois-ci pour (re)découvrir l'île. Plusieurs temps culturels sont organisés pour ce retour.

SOUTENIR *le combat*



Le 20 novembre à 11 heures, la plaque rappelant le nombre d'anciens mineurs transplantés de La Réunion et qui orne une statue commémorative à Gillot sera changée. Elle recensait 1500 jeunes. On sait aujourd'hui qu'ils étaient 2 015.

L'auteur et acteur, Sergio Grondin aborde dans sa pièce Domoun, la responsabilité de l'État français dans le traumatisme subi par les anciens mineurs transplantés de La Réunion. A voir aux Bambous le 7 novembre. Une 2e date pourrait se rajouter dans le mois.



2 rendez-vous à Vladimir Canter. Mardi 10 novembre, le Cercle des Amitiés Créoles de la Creuse organise une soirée avec la projection d'un documentaire et un concert. Le 22 novembre, Zanmari Baré et Mister J donneront 3 heures de concerts avec plein d'invités.



Danyèl Waro et Christine Salem, parrain et marraine de la FEDD ont invité des artistes pour un concert exceptionnel au Teat Plein Air de Saint-Gilles le 20 novembre pour continuer à sensibiliser sur la question.



Les enfants de la Creuse ne sont plus des enfants. Ils ont aujourd'hui entre 45 ans et plus de 80 ans. Ils n'ont pas, non plus, tous été déplacés dans la Creuse. Marie-Germaine Périgone, présidente de la fédération des enfants déracinés des Drom (FEDD) explique : « *On parle aujourd'hui des Anciens mineurs transplantés de La Réunion et l'on sait maintenant que cela concerne 83 départements en tout* ». La militante est avec les membres de la FEDD et le soutien de sénatrices comme Karine Lebon et Viviane Mallet, celle qui allait obtenir la reconnaissance du préjudice subi par ces jeunes auprès de l'État Français. En juin 2026, une grande victoire est obtenue puisqu'une loi est votée au Sénat. Elle acte la nécessité de mesure de réparation pour ceux qui sont considérés comme des victimes d'une politique qui avait, malgré l'époque (entre 1962 et 1984) encore de forts relents coloniaux.

Quand elle parle de cette reconnaissance, on entend toute la joie qu'elle procure à Marie Germaine Périgone. Elle se dit aujourd'hui en paix mais le chemin de cette reconstruction ne fut pas simple. À 16 ans, quand elle s'appelait encore Valérie Andanson, elle découvre par hasard que toute identité est un mensonge. « *J'ai ressenti de la colère, de la haine, de la frustration* », raconte-t-elle. Son cas est assez exceptionnel puisque Valérie est la seule des anciens mineurs déplacés à être née officiellement dans la Creuse alors que Marie-Germaine a, en fait, vu le jour à Bois de Nèfles Saint-Paul. « *Ma mère adoptive me répétait souvent : « Ton adoption m'a coûté une fortune »* ». Comment a-t-elle pu avoir un faux certificat de naissance ? « *Cette question risque de ne pas avoir de réponse* », reconnaît la militante. Des zones d'ombres dans ce dossier sombre de notre histoire, il en reste beaucoup surtout que chaque histoire est différente. Certains témoignent de sévices ignobles comme des violences physiques et sexuelles ou encore des séquestrations d'autres ont été accueillis par des familles aimantes. Si on sait aujourd'hui que 2 015 mineurs ont été transplantés, seuls environ 300 d'entre eux ont été identifiés. Très peu par contre on été retirés de leur foyer avec un certificat d'abandon. « *On a fait croire aux familles que leurs enfants reviendraient une fois par an* », décrit la présidente de la FEDD.

Un retour

Le 15 novembre, 45 de ces anciens mineurs atterriront à l'aéroport Roland Garros accompagnés d'un membre de leur famille. « *Ce fut une demande de notre part parce que certains qui sont revenus par le passé se sont retrouvés seuls sur l'île. Ils n'ont pas forcément pu retrouver leur famille ou alors n'ont pas été très bien accueillis*, décrit Marie-Germaine Perigone, *et cela peut se comprendre, ce n'est pas facile de réintégrer un membre de la famille qui est un étranger. Il peut y avoir de la méfiance, de la honte ou encore plein de choses. Cela dépend du vécu de chacun. Nous ne sommes pas là pour juger* ». La demande de financer une aide pour les accompagnants a été bien comprise par les institutions. « *Nous avons du soutien de l'Élysée, de la préfecture, de la région, du département et des politiques* » poursuit reconnaissante la militante. Elle a pu de son côté retrouver son père biologique il y a quelques années. Elle fait aussi partie de ceux qui ont pu revenir s'installer à La Réunion. Elle a réussi à pardonner à l'État français comme à ses parents, « *de toute façon, je ne pouvais pas rester dans la colère, c'est trop destructeur* » , explique-t-elle.

Celle qui lutte pour que ne soit pas oubliée l'histoire des anciens mineurs transplantés de La Réunion, n'oublie pas de regarder vers l'avenir et reste attentive à ce que leur victoire législative se transforme en faits.

Magali PAYET

Les prochaines étapes

En juin dernier, la France reconnaissait par une loi le préjudice fait aux anciens mineurs transplantés de la Creuse. Maintenant, ils attendent les décrets d'application de la loi et la mise en place avec des personnes de confiance de la commission de réparation. « *Il faut aller vite*, insiste Marie Germaine Perigone, *certains des anciens mineurs sont très âgés* ». Les registres qui recensent le nom de ces personnes sont protégés par la CNIL. Pour savoir si elles sont concernées, les personnes doivent faire une demande. Comme beaucoup ne savent même pas qu'ils ont fait partie de cet ancien dispositif du BUMIDOM, la FEDD et les institutions vont chercher à communiquer le plus possible sur le sujet.

Pour plus de détails, pour suivre la chronologie de l'histoire ou encore bénéficier de ressources bibliographiques, rendez-vous sur le site de la FEDD.

https://federationdesenfantsderacinesdesdrom.com/